

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Grippe saisonnière : lancement de la campagne de vaccination

*Saint-Denis, le 10 juin 2020*

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroulera du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2020. Pour sensibiliser les personnes concernées, une campagne de communication est lancée par l'ARS de La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion, avec comme slogan : « La fré lé la, la grippe. Alon vaksiné ! ». L'objectif est d'amener plus particulièrement les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'une maladie chronique, à prendre conscience que la grippe peut être grave et que le premier geste pour se protéger, c'est la vaccination.

#### Bilan de la campagne 2019 : une couverture vaccinale encore insuffisante

En 2019, la campagne de vaccination contre la grippe a encore montré la faible adhésion des réunionnais :

- **52 785 personnes éligibles vaccinées à La Réunion**, sur 157 787 personnes concernées.
- **une couverture vaccinale d'un peu plus de 33 % des personnes éligibles** : en légère baisse par rapport à l'année 2018, et très en dessous de la moyenne nationale (de l'ordre de 50 %).

Depuis 2 ans, on observe que l'épidémie de grippe débute tardivement à La Réunion, soit à la fin de l'hiver austral (septembre) avec un pic épidémique fin septembre.

L'épidémie en 2019 a été de forte intensité :

- **7 décès**
- **60 000 consultations** chez les médecins généralistes libéraux
- 102 personnes hospitalisées, dont **67 cas graves** (+ 50% par rapport à 2018)
- 44 cas graves présentaient un facteur de risque. La couverture vaccinale était largement insuffisante pour ces 44 personnes puisque seules 6 patients étaient vaccinés contre la grippe.

Certains de ces cas sévères auraient pu être évités avec un recours à la vaccination. Ce constat rappelle malheureusement que la grippe saisonnière est une priorité de santé publique à La Réunion et oblige à une forte mobilisation pour promouvoir la vaccination.

#### Vaccination prioritaire des personnes fragiles

La vaccination contre la grippe saisonnière est particulièrement recommandée pour les personnes fragiles (**les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'obésité sévère, les femmes enceintes**) chez qui elle peut occasionner des formes sévères voire mortelles.

Ces personnes à risque doivent se faire vacciner dès le début de la campagne. Il ne faut pas attendre l'arrivée de l'épidémie pour le faire car il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe.

#### Les professionnels de santé également invités à se faire vacciner

Tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en établissement ou en libéral, sont des acteurs majeurs de la vaccination et des relais incontournables auprès des populations concernées. Ils sont le plus à même d'informer les patients sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination.

Comme chaque année, les professionnels de santé sont invités à se faire vacciner. L'objectif est de se protéger mais aussi de protéger leurs patients, et de limiter la diffusion de la grippe dans les établissements et cabinets.

## 5 bonnes raisons de se faire vacciner

- 1- **La grippe peut être dangereuse** (forte fièvre, douleurs, fatigue, risque d'hospitalisation...). Elle peut entraîner des complications graves.
- 2- **Le vaccin est le moyen le plus efficace de se protéger.** La grippe est une maladie contagieuse et imprévisible. En étant vacciné, vous réduisez le risque d'avoir la grippe.
- 3- **Le vaccin diminue la sévérité de la grippe.**
- 4- **Le vaccin ne peut pas transmettre la grippe.** Ses effets indésirables sont le plus souvent sans gravité.
- 5- **Le vaccin vous protège vous et votre famille.** Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.

Le vaccin antigrippal est le seul moyen de prévenir la maladie et de protéger les populations à risque. Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin réduit le risque de complications graves ou de décès. Les personnes peuvent se faire vacciner par leurs professionnels de santé : médecin, sage-femme, infirmier, ou pharmacien.

Dans le contexte actuel de l'épidémie, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande de maintenir la campagne de vaccination contre la grippe et d'améliorer les taux de couverture chez les personnes à risques et les professionnels de santé.

## Une prise en charge du vaccin à 100% pour les populations à risque et les professionnels de santé

Les vaccins sont disponibles en pharmacie depuis début juin 2020. Un courrier d'invitation et de prise en charge de la vaccination est adressé par l'Assurance maladie aux personnes concernées :

- l'ensemble des assurés de plus de 65 ans,
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques
- les professionnels de santé libéraux éligibles (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens titulaires d'officines, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et les pédicures podologues).

Ces bénéficiaires reçoivent actuellement leurs courriers d'invitation par voie postale.

Compte tenu de la difficulté à cibler les femmes enceintes, l'entourage familial des nourrissons à risque, et les personnes en situation d'obésité, ces personnes ne seront pas destinataires du courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, et sont invitées à se rapprocher de leur médecin traitant, sage-femme, infirmier, ou pharmacien qui leur délivrera l'imprimé de prise en charge si leur état de santé le nécessite.

## Une campagne pour sensibiliser les personnes à risque, lancée à partir du 10 juin

Parce que la grippe est considérée à tort comme bénigne, la campagne de communication « **La fré lé la, la grip osi. Alon vaksiné !** » vise à faire prendre conscience, avec l'arrivée de l'hiver, que le premier geste pour se protéger de la grippe, c'est la vaccination.

### Les outils de la campagne :

- Affiches et flyers diffusés aux acteurs et professionnels de santé
- Campagne radio du 10 au 20 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 12 septembre (Réunion 1<sup>ere</sup> et Freedom)
- Spot TV (Antenne Réunion et Réunion 1<sup>ère</sup>) sur 2 semaines
- Campagne Web et réseaux sociaux
- Encarts presse

Retrouvez les outils de communication de la campagne sur le site internet de l'ARS et de la CGSS :

- [www.lareunion.ars.sante.fr](http://www.lareunion.ars.sante.fr)
- [www.cgss.re](http://www.cgss.re)



### Contacts Presse :

- ARS La Réunion : Niçoise VIDOT - Port : 06 92 66 61 20
- CGSS Réunion : David JOURLIN - Tél : 06 92 02 21 86